



ANNULATION



INTERRUPTION



FRAIS
MÉDICAUX



ASSISTANCE



BAGAGES



RESPONSABILITÉ
CIVILE



CAP MULTIRISQUE VOYAGE

POLICE N° LEA 7.905.684

 **L'EUROPÉENNE**
d'assurances voyages

GARANTIES

PLAFONDS ET FRANCHISE

ANNULATION

Remboursement maximum

15 000 € par personne

Plein par événement

60 000 €

Franchise par dossier

Séjours de 1 à 8000€ par personne : Décès, accident, maladie : 15 € par personne Autre cause justifiée : 10 % du montant du sinistre minimum 50 € par personne

Séjours de 8001 à 15000€ par personne : Décès, accident maladie : 3% du montant du sinistre Autre cause justifiée : 10 % du montant du sinistre minimum 50 € par personne

ASSURANCES BAGAGES

Assurance bagages

2 000 € maximum par personne
(maximum par événement 15 000 €)

Indemnisation maximum
en cas de vol des objets de valeur

limité à 50% du capital assuré

Indemnité maximum pour des objets
acquis au cours du voyage

25% du capital assuré

Franchise

50 € par personne

Retard de bagages de + de 24h :
dépenses justifiées de 1ère nécessité

150 € par personne (sans franchise)

ASSURANCES RETARD D'AVION

Retard d'avion de plus de 3h00 sur le vol aller

30 € par personne par heure de retard
maximum 150 €

ASSURANCES INTERRUPTION DE VOYAGE

Interruption de voyage

8 000 € maximum par personne
40 000 € maximum par événement
Remboursement des prestations terrestres
non utilisées au pro rata temporis

GARANTIES

PLAFONDS ET FRANCHISE

ASSISTANCE AUX PERSONNES

Rapatriement médical	Frais réels
Prolongation de séjour à l'hôtel	100 € / nuit (maximum de 10 nuitées)
Prolongation de séjour à l'hôtel d'un proche de l'assuré	100 € / nuit (maximum de 10 nuitées)
Présence d'un proche (si hospitalisation supérieure à 7 jours)	Billet Aller-Retour 100 € / nuit (maximum 10 nuitées)
Frais médicaux à l'étranger (USA, Canada, Asie, Australie Nouvelle Zélande)	150 000 € par personne
Autres pays	30 000 € par personne
Soins dentaires d'urgence	150 € / personne Maximum par événement 400 000 € franchise 30 €/personne
Rapatriement en cas de décès	Frais réels
Frais funéraires	2 500 € par personne
Retour des membres de la famille en cas de décès de l'assuré	Billet Retour
Présence d'un proche	Billet Aller-Retour
Frais de restauration et d'hébergement	100 € / nuit (maximum de 4 nuitées)
Frais de recherche et de sauvetage	5 000 € par personne maximum de 8 000 € par événement
Avance de caution pénale	Maximum 15 000 € par événement
Assistance juridique	Maximum 13 000 € par événement
Maximum par personne de la garantie Assistance rapatriement	155 000 €
Maximum par événement de la garantie Assistance Rapatriement	1 500 000 €

RESPONSABILITE CIVILE PRIVÉE

Dommages corporels	4 600 000 € par événement
Dommages matériels et immatériels	46 000 € par événement
Franchise	80 €
On entend par événement : tout fait générateur de conséquences dommageables, susceptible d'entraîner la mise en oeuvre d'une ou plusieurs garanties du contrat	

GARANTIES

PLAFONDS ET FRANCHISE

GARANTIE DÉPART ET RETOUR IMPOSSIBLE

Frais de Transport (Trajet aéroport/domicile)	100 €/personne - maximum 300 € / dossier A concurrence de 5% du prix du voyage initial maximum 150 € / dossier
Frais de prolongation de séjour (versement à compter la 2ème nuit)	80 € / nuit / assuré - maximum 5 nuitées maximum 1 200 € / événement
Prolongation des garanties : assistance rapatriement, bagages, RC	Maximum 6 jours



Chapka Assurances

68 bd de Port Royal - 75005 Paris
Tél. : 01 74 85 50 50 - Fax : 01 72 77 90 36

Société de courtage d'assurances
SAS au capital de 80 000 euros
N° de RCS : Paris B 441 201 035

Garantie financière et assurance RC conformes aux articles
L530-1 et L530-2 du Code des assurances
Inscrit à l'Orias N°07002147